

15 juillet 2008

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTI
(Euronext Paris)

Par courrier du 15 juillet 2008, la société par actions simplifiée Financière Alti (88, rue de Villiers - 92300 Levallois-Perret) (1) a déclaré, pour son compte et celui de ses associés, que Financière Alti, individuellement, et ses associés, agissant de concert vis-à-vis de la société ALTI (2), ont franchi en hausse, respectivement les 7 et 9 juillet 2008, les seuils de 90% du capital puis de 90% des droits de vote de la société ALTI, et détenaient, en date du 9 juillet 2008, directement (s'agissant de Financière Alti) et indirectement (s'agissant de ses associés), 2 049 413 actions ALTI représentant autant de droits de vote, soit 90,49% du capital et 90,27% des droits de vote de la société (3).

Ces franchissements de seuils résultent de l'acquisition par Financière Alti SAS d'actions ALTI sur le marché, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par celle-ci sur les actions ALTI (4) (cf. notamment D&I 208C1250 du 2 juillet 2008).

-
- (1) Société par actions simplifiée dont le capital est détenu par MM. André Bensimon et Michel Hamou (chacun à hauteur de 29,79% du capital), certains dirigeants de la société (à savoir M. Michael Carmignani, M. Claude Tempé, Mme Laurence Safont, M. Alain Georgy et M. Aymeric Vigneras, représentant ensemble 2,13% du capital), et la société Alti Partenariat (52,29% du capital), elle-même détenue par le FCPR CIC LBO Fund, géré par CIC LBO Partners, à hauteur de 72,45% du capital et par IDI SCA à hauteur de 27,55% du capital.
 - (2) En application de l'article L. 233-10 II. 4° du code de commerce, un accord de concert est présumé exister entre les associés d'une société par actions simplifiée à l'égard des sociétés que celle-ci contrôle.
 - (3) Sur la base d'un capital composé de 2 264 710 actions représentant 2 270 278 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
 - (4) Au 7 juillet 2008, Financière Alti détenait 2 041 309 actions ALTI représentant autant de droits de vote.